

ALLIANZ EURO HIGH YIELD

30.12.2022

RAPPORT ANNUEL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT
FRANÇAIS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	14
Rapport du commissaire aux comptes	34
Bilan actif	38
Bilan passif	39
Hors-bilan	40
Compte de résultat	41
Règles et méthodes comptables	42
Evolution de l'actif net	47
Compléments d'information	48
Inventaire au 30.12.2022.....	60

Société de gestion

Dénomination:	Allianz Global Investors GmbH
Forme juridique:	Société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Activité:	Société de gestion de portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Marie-Curie-Str. 24-28, D-60439 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Dépositaire et conservateur

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne
Activité:	Succursale française d'un établissement de crédit qui a été autorisé en juin 1994 par le prédécesseur de l'Autorité fédérale allemande de supervision financière (BaFin) sous le numéro d'identification 108514, et qui est supervisé directement par la Banque centrale européenne (BCE)

Le dépositaire assure les fonctions de dépositaire, de conservateur des actifs en portefeuille ainsi que de la tenue des registres des parts de l'OPC.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il assure les fonctions de dépositaire, de conservateurs des actifs en portefeuilles et est en charge, par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion, de la centralisation des ordres de souscriptions et de rachat ainsi que de la tenue de registres des parts de l'OPC ; Il s'assure de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Gestionnaire administratif et comptable par délégation

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

Commissaire aux comptes

Dénomination:	Société Fiduciaire Paul Brunier – SFPB Audit & Comptabilité
Siège social:	31, Rue Henri Rochefort, 75017 Paris
Signataire:	Stéphane DANKOWSKI

Commercialisateur

Allianz Global Investors et/ou les sociétés du groupe Allianz

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances internationaux

Affectation des sommes distribuables

Les revenus de la part «R/C» sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part «R/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/C ou D» sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/TD» sont distribués trimestriellement.

Les revenus de la part «M/C» sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/C» sont capitalisées chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/C ou D» sont capitalisées et/ou distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/TD» sont distribués ou mises en report à nouveau (partiel ou total) chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «M/C» sont capitalisées chaque année.

Objectif de gestion

L'OPC a pour objectif de sur-performer l'indice ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (HEC4), sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence

La performance de l'OPC est à comparer à l'indice de marché : ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained (HEC4).

Nous suivons une approche de gestion active, ainsi la composition de l'OPC peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion.

Stratégie d'investissement

L'OPC sera investi principalement dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou instruments financiers à terme (CDS, Indices CDS).

Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations high yield et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit, qui déterminent l'architecture du portefeuille, alors composé de poches d'investissement.

Toutes les poches ainsi constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert d'un point vue analyse crédit par l'équipe de gestion.

Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif crédit large afin de réduire le risque spécifique du fonds.

1 - Stratégie directionnelle: Accessoire

Il s'agit de prendre des positions directionnelles sur les taux réels et nominaux en fonction de l'orientation du marché obligataire. Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux réels plus forte, ou plus faible. L'objectif est ainsi de profiter au mieux de la hausse du marché ou de réduire les pertes en cas de baisse de ce dernier.

L'orientation du marché des taux réels s'appréhende notamment à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation.

L'inflation est évidemment un facteur important dans l'évaluation des obligations indexées inflation puisqu'elle influence le prix au travers des coupons versés et du capital versé à échéance. L'inflation influence également le portage, c'est à dire la différence entre le taux réel augmenté de l'inflation réalisée et le taux de repo.

2 - Positionnement sur la courbe: Accessoire

Il est possible de distinguer 4 « mouvements types » de courbe des taux réels: bull flattening, bull steepening, bear flattening et bear steepening. Ces déformations de courbe de taux peuvent être principalement approchées à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation:

	Bull	Bear	Steepening	Flattening
Politique monétaire	Politique accommodante / Début d'un cycle de baisse de taux	Fin d'un cycle de détente monétaire / Politique restrictive	Stabilité de la politique / Politique de plus en plus accommodante	Politique restrictive
Politique budgétaire	Neutre / Excédentaire	Déficitaire	Allongement de la durée de la dette	Réduction de la durée de la dette
Anticipation croissance	Inférieure au potentiel	Forte	En hausse	En baisse
Anticipation inflation	En baisse	En hausse	En baisse	En hausse

« bull »: hausse du marché obligataire, c'est-à-dire que les taux sont orientés à la baisse.

« bear »: baisse du marché obligataire, c'est-à-dire que les taux sont orientés à la hausse.

« flattening »: la pente de la courbe des taux se réduit, voire la courbe s'inverse.

« steepening »: la pente de la courbe des taux se renforce, voire la courbe se « désinverse ».

La stratégie de positionnement sur la courbe des taux permet de tirer avantage de sa déformation. Par exemple, les opérations initiées par le gérant sont, selon la configuration de la courbe des taux:

Déformation de la courbe	Action du gérant
« Pentification » de la courbe	Les parties courtes de la courbe des taux sont privilégiées au détriment des parties plus longues
« Aplatissement » de la courbe	Les parties longues de la courbe des taux sont privilégiées au détriment des parties plus courtes
Configuration de la courbe dite « barbell »	Achat des extrémités et vente du centre de la courbe des taux
Configuration de la courbe dite « butterfly »	Achat du centre et vente des extrémités de la courbe des taux

Il est à noter que toutes ces stratégies sont également faisables sur la courbe des taux réels avec des principes similaires.

3 - Devise: Accessoire

Il s'agit de l'exposition à toutes autres devises que l'Euro.

4 - Volatilité: Accessoire

Cette stratégie permet de gérer de manière dynamique l'exposition à la volatilité. La mise en place de cette stratégie se fait par des options sur contrats futures des marchés réglementés.

5 - Stratégie haut rendement: Importante

1. Famille de stratégies dites Top-Down ou descendantes: importante

Allocation entre Cash et emprunts d'Etat d'une part et crédit haut rendement d'autre part i.e. niveau d'exposition au marché de crédit high yield. Le portefeuille peut faire varier son exposition au marché de crédit pour exprimer une vue macroéconomique sur la performance attendue du crédit high yield notamment contre emprunts d'Etat.

Allocation entre secteurs économiques au sein de la poche investie en obligations du secteur privé.

Le scénario macroéconomique du gérant de l'OPC a des répercussions différentes sur les divers secteurs économiques qui entraîneront des performances parfois divergentes. Le portefeuille pourra en bénéficier en privilégiant par exemple les secteurs favorisés par le cycle.

Allocation entre catégories de notation: une notation plus faible indique généralement une sensibilité plus forte à l'environnement ou une espérance de taux de recouvrement plus faible en cas de défaut. Privilégier les catégories de notation les plus faibles est ainsi un moyen de faire levier sur une vue crédit plutôt optimiste. A l'inverse, privilégier les meilleures notations aura pour objectif de protéger le portefeuille en cas de sous-performance du marché dans son ensemble ou de détérioration macroéconomique.

Allocation entre niveaux de seniorité. La probabilité de défaut est la même sur les instruments de seniorité différente mais le taux de recouvrement en cas de défaut est très différent. C'est un autre moyen d'exprimer une vue et de jouer à plein le levier sur le crédit.

Stratégies dites de valeur relative entre secteurs économiques à base de CDS ou indices CDS: Ces stratégies permettent de prendre une vue macro sur l'évolution relative d'un secteur par rapport à un autre, de financer une position longue par une position courte sur un autre secteur i.e. de parier sur une convergence ou une divergence des comportements des deux secteurs.

Cette famille de stratégies permet d'avoir une vue macro du portefeuille en absolu et en rapport avec son indice de référence, d'exprimer des vues sur l'impact de l'environnement macroéconomique sur les performances des différents secteurs, des différentes notations ou niveaux de seniorité.

2. Famille de stratégies dites Bottom-up ou ascendantes (Sélection de titres): importante

Ces stratégies permettent d'identifier les noms, les titres ou les instruments les plus attractifs au sein de l'univers de l'investissement.

A l'intérieur de l'univers des obligations de chaque secteur, le choix des titres se fera en fonction: de l'émetteur, du niveau de subordination, de la note (rating) de l'émission, de la maturité, de la liquidité de l'émission, du coupon (fixe, variable, indexé) et d'autres caractéristiques (options attachées, devises d'émission, maturité datée ou non datée...). A l'intérieur de l'univers des émetteurs sur lequel le gérant pourra travailler à l'aide d'instruments dits synthétiques, le choix des expositions se fera en fonction du risque crédit sous-jacent, du niveau de subordination, de la note de l'émetteur, de la maturité, de la liquidité, du nombre de maturités contribuées sur la courbe d'un émetteur, du nombre de contributeurs, des contreparties pour la transaction de hors bilan. Les dérivés de crédit permettent notamment de mettre en œuvre des stratégies de valeur relative à coût nul ou réduit comme:

Stratégies dites de valeur relative entre émetteurs ou entre seniorité: ces stratégies permettent de prendre une vue micro sur l'évolution relative d'un émetteur par rapport à un autre, de financer une position longue par une position courte sur un autre émetteur i.e. de parier sur une convergence ou une divergence des comportements des deux émetteurs. Ou bien de prendre une vue sur la valeur relative entre deux niveaux de seniorité sur une même signature.

Stratégies dites de valeur relative entre émetteurs et indices: ces stratégies permettent de prendre une vue micro sur la valeur d'un émetteur tout en couvrant le risque de variation de spread lié au marché de crédit en général ou à son secteur. Il s'agit en réalité de dégager l'alpha d'une position en couvrant son beta, de ne conserver que le risque spécifique en couvrant une partie du risque systémique.

Stratégies dites de valeur relative entre instruments: ces stratégies permettent de capter l'écart de rémunération entre deux instruments sur le même émetteur, écart de rémunération qui peut provenir de degrés de liquidité différents, d'une certaine optionalité...

3. Choix de la duration de spread: importante

Il s'agit de sélectionner les parties de courbe de crédit qui offrent le plus de valeur à l'investisseur i.e. de prendre une vue sur l'aplatissement ou la pentification des courbes de crédit ou bien de prendre une vue sur le directionnel de spread et de faire varier le levier de cette position en allant s'investir sur des maturités plus ou moins lointaines sur les courbes de crédit. Ainsi l'investisseur qui a une vue très optimiste sur le spread d'un émetteur choisira d'allonger au maximum la duration de spread. L'investisseur qui pense qu'un émetteur a passé sans encombre une période de stress de liquidité et qui doit faire face à une courbe très plate choisira de privilégier les parties courtes afin de bénéficier d'une pentification de la courbe.

L'approche « Engagement vers la Transition Climatique axé sur les résultats » (« Climate Engagement Strategy ») vise à promouvoir des investissements responsables en incluant, dans son analyse, des critères extra-financiers relatifs à l'environnement et le climat, un programme d'engagement climatique ainsi que l'exercice des droits de vote. Un fonds géré selon cette approche promeut des caractéristiques environnementales notamment par son engagement avec les 10 plus gros émetteurs de carbone du portefeuille, avec l'objectif de favoriser leur transition vers une économie moins intense en carbone. Cet engagement se fonde sur la définition d'objectifs associés aux différents secteurs d'activité de l'économie. Le fonds applique la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Specific_Sustainable.

En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents liés aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.

En complément, la société de gestion prend en considération les indicateurs PAI relatifs à la durabilité de la même manière que décrite ci-dessous dans le cadre de leur processus d'investissement. D'avantage de précisions figurent dans la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de la société de gestion disponible sur le site internet www.allianzglobalinvestors.com.

Les indicateurs PAI sont divers indicateurs destinés à montrer l'impact significatif ou susceptible d'être significatif des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs PAI comprennent, sans s'y limiter, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets et les questions sociales et de travail pour les émetteurs privés et, le cas échéant, un indicateur pour les investissements dans des titres d'émetteurs gouvernementaux. Les indicateurs PAI sont utilisés pour mesurer l'impact négatif des émetteurs sur les facteurs de durabilité.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

Le fonds applique pour les titres en direct la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon. Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy

En complément, le fonds applique également pour les titres en direct la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors pour les fonds prenant en compte des caractéristiques environnementales et sociales. Le détail des critères d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-exclusions>.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et communique donc les informations pertinentes conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Un fonds qui s'engage à réaliser un pourcentage minimum d'Investissements qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (c'est-à-dire conformes au Règlement européen sur la taxonomie) contribue par ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : (i) atténuation du changement climatique, et/ou (ii) adaptation au changement climatique.

Les Critères d'évaluation technique en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental n'ont pas encore été complètement élaborés (notamment pour les quatre autres objectifs environnementaux déterminés par le Règlement européen sur la taxonomie). Ces critères détaillés nécessiteront la disponibilité de plusieurs données spécifiques concernant chaque investissement, s'appuyant principalement sur les données communiquées par la Société. A ce jour, il n'existe que peu de données fiables, opportunes et vérifiables pour être en mesure d'évaluer les investissements à l'aide des Critères d'évaluation technique. Dans ce contexte, Allianz Global Investors GmbH, en sa qualité de Société de gestion du Fonds, a sélectionné un fournisseur externe de données pour déterminer la proportion d'investissements alignés avec la Taxonomie Européenne. Le fournisseur externe de données évalue les informations fournies par les sociétés afin de déterminer si leurs activités répondent aux critères définis par la Commission Européenne. La société de gestion effectue une évaluation supplémentaire de l'émetteur fondée sur le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » afin d'évaluer la conformité au Règlement européen sur la taxonomie.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre Investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à un quelconque objectif environnemental ou social.

Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui, selon les mesures effectuées, contribue à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social (investissement dans des activités qui favorisent une contribution positive à des objectifs durables). L'Investissement durable doit être réalisé dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent

des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Les contributions environnementales et sociales peuvent être définies en fonction des Objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que des objectifs du Règlement européen sur la taxonomie. Le calcul de la contribution positive est basé sur un cadre quantitatif, complété par des données qualitatives de Recherche sur le développement durable. La méthodologie appliquée décompose d'abord une société en ses activités pour déterminer si elles contribuent positivement aux objectifs environnementaux et/ou sociaux. Après la cartographie des activités, une agrégation pondérée par les actifs au niveau du portefeuille est effectuée pour calculer un pourcentage de contribution positive par portefeuille.

Profil de risque

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. »

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple: la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Risque de taux

Les fluctuations des instruments obligataires détenus en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. L'ampleur de ces fluctuations est fonction notamment de la maturité de chaque obligation. Ainsi, l'exposition du portefeuille sur les taux des différents pays/devises peut varier selon les convictions/anticipations et impacter la valorisation du portefeuille. Le risque sur les taux d'intérêt est mesuré par un indicateur nommé sensibilité. Le niveau de la sensibilité du portefeuille est variable dans le temps en fonction des anticipations.

Notons également que, pour un même pays/devise, les taux d'intérêt sur plusieurs maturités peuvent évoluer de manière différente. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de taux, également gérée activement par nos équipes de gestion.

Enfin, chaque titre obligataire présente des caractéristiques techniques propres qui, au-delà de sa seule maturité, influencent de manière complexe la variation de sa valeur face à des mouvements de taux d'intérêt. Ces éléments participent également à la plus ou moins grande volatilité des performances du portefeuille face à des variations de taux.

Sensibilité taux nominaux: entre 1 et 9

Risque sectoriel taux

Les marchés de Taux constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux pays/zones géographiques, au type d'émetteur

(Etat, Agence, Sécurisé, Entreprise Privée, etc.), au type de taux (nominaux, réels, variables), etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque de crédit

Dans la mesure où le portefeuille peut investir dans des obligations émises par une entreprise privée ou s'exposer à cette signature au travers de dérivés de crédit, il subit les fluctuations propres au risque de chacun des émetteurs. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance ou qu'un événement de crédit intervienne. Plus cette probabilité augmente, plus la valorisation de l'obligation baisse et la valorisation du CDS se détériore (dans le cas d'une vente de protection). Inversement, lorsque le risque lié à un émetteur diminue, la valorisation de son obligation augmente et la valorisation du CDS s'apprécie (toujours dans le cas d'une vente de protection). Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur. Afin de maîtriser ce risque, des règles prévoient de ne pas concentrer une part trop importante du risque sur un même émetteur. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de crédit, également gérée activement par nos équipes de gestion. Le fonds pourra détenir des titres non notés par une agence de notation. Cependant, ces émissions non notées doivent, préalablement à tout investissement, bénéficier d'une notation interne établie par AllianzGI donnée par l'équipe de gestion Crédit et contrôlée par le Risk Management.

Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Les titres classés en « haut rendement » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendues à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part de l'OPC peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Impact des produits dérivés

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative du fonds serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de contrepartie

ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple: paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Un défaut de la contrepartie peut engendrer des pertes sur l'OPC concerné. Néanmoins, en particulier pour les transactions négociées de gré à gré, un tel risque peut être significativement réduit par la remise de garanties financières par la contrepartie, conformément à la politique de gestion des garanties financières de la Société de gestion.

Risque relatif

Sur les différents facteurs de risque énumérés précédemment, le portefeuille peut prendre des paris par rapport à son univers/ indice de référence, le cas échéant. Ces paris, qui permettent de dégager une surperformance, introduisent également un risque de sous-performance par rapport à cet univers/indice de référence, le cas échéant. Nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les facteurs faisant l'objet d'anticipations fortes pour optimiser le rapport entre l'espérance de surperformance et le risque de sous-performance.

Risque lié aux taux d'intérêts négatifs

Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

A titre accessoire, l'OPC est également exposé au(x) risque(s):

Impact de l'inflation

Le portefeuille est investi dans des instruments obligataires dont le rendement dépend de l'inflation. Si l'inflation baisse, la valeur de ces instruments diminue, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Risque lié aux produits hybrides

A mi-chemin entre les obligations et les actions, un certain nombre d'instruments (obligations convertibles, bon de souscription, obligations convertibles contingentes, etc.) présentent la particularité d'introduire un risque Actions dans un portefeuille obligataire, ainsi qu'une exposition sur la volatilité des Actions. Les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») peuvent être converties en actions sur initiative du régulateur ou dans un cas explicitement défini contractuellement (notamment lors d'une baisse d'un ratio de solvabilité au-delà d'un seuil).

La volatilité des marchés Actions étant supérieure à celle des marchés Obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. Néanmoins, ce risque est atténué, plus ou moins selon les configurations de marché, par la composante obligataire de ces titres hybrides.

Les investissements dans de ces titres hybrides peuvent entraîner l'acquisition d'Actions (titres de participation) et autres droits comparables lors de l'exercice de droits de souscription, de conversion ou d'option associés à ces instruments. En cas de conversion en actions, l'OPCVM procédera à la vente des actions dans la mesure où les conditions de marché le permettent. La période de détention (des actions) sera évaluée par le gérant de l'OPCVM au mieux de l'intérêt des porteurs de parts.

Risque lié aux pays émergents

L'OPC peut investir dans des titres émis par des pays ou des sociétés issus de pays émergents. La volatilité des performances de l'OPC peut être augmentée tant par des facteurs économiques que par d'autres types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique, etc.).

Risque de change

L'évolution des taux de change, sur des titres émis en devise étrangère génèrent des variations de valorisation indépendantes des fluctuations propres à chaque titre dans leur devise. Ainsi, un titre dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, serait néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro. Cette notion intervient dans le choix des titres, et lorsque les anticipations sur une devise sont défavorables, elle peut être couverte grâce, entre autres, à des instruments à terme de devise.

L'OPC sera exposé jusqu'à 10 % au Risque de change.

Risque de liquidité (Risque qu'une position ne puisse pas être liquidée en temps opportun, à un prix raisonnable).

Ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscription/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Compte tenu de son orientation de gestion et des stratégies d'investissement utilisées, le portefeuille est amené à investir sur ce type de titres peu liquides (actions de petites et moyennes capitalisation et/ou actions non cotées (accessoire) et/ou certains titres obligataires émis par des entreprises privées, ainsi que les produits issus de la titrisation), ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

Risque de dilution et de Swing Pricing

Le coût réel lié à l'achat ou la vente des titres en portefeuille peut être différent de leur valeur comptable lors de la valorisation de l'OPC. Cette différence peut découler des coûts de transactions, et des autres coûts (telles que les taxes applicables à l'OPC) et/ou de l'éventuel écart entre les cours acheteur et vendeur des titres sous-jacents. Ces coûts de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur globale de l'OPC et par conséquent la Valeur Liquidative pourra être ajustée afin d'éviter de désavantager les porteurs existants. L'ajustement sera plus ou moins important en fonction de facteurs tels que le volume de transactions, les prix d'achat ou de vente des titres sous-jacents et la méthode de valorisation adoptée pour calculer la valeur de ces titres sous-jacents de l'OPC.

Risque de durabilité

Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPC comporte 3 catégories de parts.

La part nommée R s'adresse à: Tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x):

- Risque de taux
- Risque crédit + titres non notés
- Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Durée minimale de placement recommandée: 4 ans

La part nommée I s'adresse à:

Part destinée aux Entreprises et aux Investisseurs Institutionnels

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x):

- Risque de taux
- Risque crédit + titres non notés
- Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Durée minimale de placement recommandée: 4 ans

La part nommée M s'adresse à :

Distributeurs autorisés

Les parts « M » ne peuvent être souscrites qu'avec l'accord de la Société de gestion et uniquement par des distributeurs qui, en vertu d'obligations réglementaires ou d'accords individuels en matière de commissions avec leurs clients, ne sont pas autorisés à accepter et maintenir des rétrocessions. Aucune rétrocession ne peut être versée aux distributeurs détenteurs de parts « M »

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque de taux
- Risque crédit + titres non notés
- Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement»

Durée minimale de placement recommandée : 4 ans

ALLIANZ EURO HIGH YIELD s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme. ALLIANZ EURO HIGH YIELD s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com> et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Régime fiscal

L'OPC n'a pas de dominante fiscale particulière.

L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Néanmoins, le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considérée, par l'administration fiscale, comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumise au régime fiscal des plus-values de valeurs mobilières.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens, 75002 Paris ou sur le site internet www.allianzgi.fr.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 20 avril 2006.*
- *Date de création de l'OPC : 16 mai 2006.*

Rapport d'activité

Environnement du marché

Les obligations européennes ont chuté alors que l'invasion russe de l'Ukraine a renforcé les pressions inflationnistes déjà élevées, forçant les banques centrales à abandonner leurs politiques de soutien et à agir pour endiguer les hausses de prix. Aux États-Unis, le rendement des bons du Trésor à 10 ans a augmenté d'environ 230 points de base (pb) pour clôturer le mois de décembre à près de 3,8 %. Les rendements obligataires européens ont encore augmenté, le rendement des Bund (obligations d'État allemandes) à 10 ans terminant l'année au-dessus de 2,5 %, contre un rendement négatif début janvier.

L'inflation a atteint son niveau le plus élevé depuis plusieurs décennies. Les banques centrales ont « pris du retard » et ont adopté une hausse abrupte des taux, malgré la dégradation des perspectives économiques mondiales. En mars, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé ses taux pour la première fois depuis 2018 et a continué à intensifier sa politique de resserrement tout au long de 2022. Au total, les taux américains ont été augmentés de 425 pb au cours de l'année, les coûts d'emprunt atteignant ainsi leur niveau le plus élevé depuis 2007. En Europe, la Banque centrale européenne a attendu jusqu'en juillet avant d'abandonner sa position accommodante. Les taux d'intérêt de la zone euro ont augmenté de 250 pb au cours du deuxième semestre 2022 pour s'établir à 2,5 %, soit leur niveau le plus élevé en 14 ans.

L'activité primaire a nettement ralenti en 2022, passant à 35 milliards d'euros, contre 150 milliards d'euros en 2021. Ces quelques opérations se sont bien comportées sur le marché secondaire, les primes de spread relatives étant attrayantes et les émetteurs déjà bien connus. L'offre et la demande ont été impactées par la forte volatilité observée tant sur les spreads que sur les taux d'intérêt. Dans ce contexte, la liquidité est restée difficile et les spreads de crédit se sont considérablement élargis au cours du premier semestre, les marchés ayant évalué une probabilité croissante de récession. En juillet, les spreads de crédit se sont fortement resserrés suite à un retournement spectaculaire après la liquidation du premier semestre. Les inquiétudes concernant les décisions des banques centrales, l'escalade du conflit entre l'Ukraine et la Russie et la pression sur les taux britanniques ont eu un impact sur le marché, ce qui a entraîné un net élargissement des spreads tout au long de la seconde partie du troisième trimestre. Au quatrième trimestre, les spreads ont commencé à se resserrer, ce qui a été fortement renforcé par les derniers chiffres de l'IPC américain, qui se sont révélés inférieurs aux prévisions le 10 novembre. Cela a déclenché une reprise des spreads et a amorcé une tendance de resserrement des taux d'intérêt, après un début de trimestre volatil. Du côté des entreprises, les résultats du troisième trimestre ont commencé à s'avérer satisfaisants, démontrant encore une certaine résilience. En conséquence, l'indice ICE BofAML Euro High Yield BB-B est passé de 319 pb à 611 pb au cours du premier semestre, suivi d'un resserrement à 448 pb au deuxième semestre.

Dans ce contexte, le marché du haut rendement en euro a affiché une performance négative sur l'année (-11,2 % pour l'indice BB-B Non-fin). Par secteur, les loisirs (-5,1 %), la santé (-8,1 %) et l'industrie de base (+4,26 %) ont surperformé, tandis que les médias (-14,0 %), l'énergie (-14,6 %) et l'immobilier (33,7 %) ont sous-performé en termes relatifs.

Analyse des performances

En 2022, le fonds Allianz Euro High Yield a surperformé son indice de référence de +110 pb (-10,14 % contre -11,24 % pour l'indice ICE BofAML Euro High Yield BB-B).

La sélection et l'allocation ont porté leurs fruits au cours de l'année : par secteur, la sélection des banques a été le meilleur contributeur, notamment grâce à notre absence d'exposition à la Banque de Moscou. La forte sous-pondération de l'immobilier au cours de l'année a également contribué positivement à la performance. D'autre part, notre sélection et notre allocation dans l'industrie de base et l'automobile ont pesé sur la performance relative.

Le positionnement sur la courbe a nui à la performance, car le fonds est surpondéré sur les obligations à longue échéance, affectées par la hausse des taux. La sélection de la qualité, avec une surpondération des B qui ont sous-performé les BB, a également nui à la performance.

Le fonds a été actif sur le marché secondaire au cours du premier semestre. Il s'est exposé à des émetteurs tels que Lufthansa, Dana, InPost, Teva, Adevinta, Grunenthal, Adevinta Autodistribution, Iccrea Banca, Pemex Floater et Vallourec. Par ailleurs, il a réduit sa position dans des émetteurs tels que Telefonica (titres hybrides), Banca Intesa (titres LT2 et AT1), SNFF, Telecom Italia, EDF Hybrids, Stada, Softbank, Techem, ZFF, Atlantia, Styrolution, Victoria, Tennet (titres hybrides), Telenet, Matterhorn, Lincoln ou Schaeffler. De plus, nous avons veillé à ne pas avoir d'exposition à l'Ukraine ou à la Russie ou à des sociétés opérant principalement dans ces pays.

La stratégie a également été active au deuxième semestre. Elle a renforcé l'exposition à des émetteurs tels que Telenet, Renault, Nexi, Atlantia, Elis, UPC, CCK, Spie, EDP (titres hybrides), ABN et Santander (titres AT1), Accor, Gruenenthal, Faurecia, SBB i Norden, Firmenich, Virgin Media, Renault, Unicaja, Allied Irish Banks, Volvo Car, Wizzair, Derichebourg, Vallourec ou KPN (titres hybrides). D'autre part, elle a réduit sa position sur des émetteurs tels qu'Ardagh, Owens Illinois, Ahlstrom-Munksjo, TI Fluid Systems, Infineon (titres hybrides), UniCredit, Intesa San Paolo, Casino, UPC, Novelis, Valeo, TDC, House of HR, Ineos, Foncia, Maxeda, Vodafone, Ziggo, United Group, Cellnex, Autostrade, Biogroup, Energizer, Mahle ou Teva.

Sur le marché primaire, le fonds a participé à Zenith, Tereos, Elis, Fiber, Bidco, Cirs, Faurecia, Telefonica (titres hybrides), Valeo et EDF (titres hybrides).

Perspectives

L'environnement du marché devrait rester volatil pour le début de l'année. L'incertitude demeure élevée du point de vue macroéconomique en raison de facteurs exogènes comme la situation en Ukraine et l'évolution inconnue de l'économie chinoise. Les indicateurs de récession et les chiffres de l'inflation resteront les principaux vecteurs du sentiment de risque, car ceux-ci continueront de déterminer le rythme des politiques de resserrement monétaire des banques centrales. Malgré la probabilité croissante de récession, les spreads des obligations à haut rendement offrent toujours une certaine prime par rapport à la probabilité attendue de défaut. Néanmoins, les fondamentaux feront l'objet d'une surveillance étroite. La liquidité devrait reprendre au début de l'année, mais les teneurs de marché devraient conserver une position stable en matière de risque, tout comme leurs bilans.

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

		Exposition minimum en %	Exposition maximum en %	Exposition moyenne en %
ALLIANZ EURO HIGH YIELD	Dérivés négociés en bourse ¹⁾	0,00	0,00	0,00
	Dérivés négociés de gré à gré	0,00	0,04	0,00
	Contrats de pension (mise et prise en pension) ²⁾	-	-	-
	Prêts de titres ³⁾	-	-	-

¹⁾ Le Fonds ne détenait aucune position sur des produits dérivés négociés en Bourse au cours de la période.

²⁾ Le Fonds ne détenait aucun contrat de pension au cours de la période.

³⁾ Le Fonds n'avait conclu aucun contrat de prêt de titres au cours de la période.

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés :

Bank of America Corp, Citigroup Inc, ICE CLEAR EUROPE, Intercontinental Exchange Inc, JPMorgan Chase & Co, Societe Generale SA, State Street Bank And Trust Company, State Street Corp

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie : Néant

Exercice des droits de vote

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par le FIA dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de

Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires. Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA)

Néant.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve au point « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Rémunération

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de

portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Informations relatives à la rémunération des collaborateurs

Le tableau suivant montre le montant total des rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice écoulé aux collaborateurs d'Allianz Global Investors GmbH, subdivisé en parts fixes et variables et réparti en fonction des dirigeants, preneurs de risques, employés exerçant des fonctions de contrôle et collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se trouvent au même niveau de rémunération que les dirigeants et preneurs de risques.

Éléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2022

Toutes les valeurs sont exprimées en EUR

Rémunération effectivement versée (cash-flow 2022)

Nombre de collaborateurs 1 710

		dont Risk Taker	dont Directeurs	dont autre Risk Taker	dont investis d'une fonction de contrôle	dont dotés de revenus identiques
Rémunération fixe	174 302 493	7 269 792	985 960	2 207 677	390 480	3 685 675
Rémunération variable	121 033 472	16 763 831	1 483 410	4 459 440	377 612	10 443 368
Rémunération globale	295 335 965	24 033 623	2 469 370	6 667 117	768 092	14 129 043

Les informations relatives à la rémunération des collaborateurs ne comprennent aucune rémunération versée par des gestionnaires externes à leurs collaborateurs. La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération directe à partir du fonds aux collaborateurs des sociétés d'externalisation.

Fixation de la rémunération

AllianzGI est soumise aux prescriptions du droit de la surveillance qui s'appliquent aux sociétés de gestion de capitaux en ce qui concerne la structure du système de rémunération. La direction générale de la société est régulièrement compétente pour fixer la rémunération des collaborateurs. La rémunération de la direction générale elle-même est fixée par l'associé.

La société a instauré un Comité de rémunération qui assume les tâches prescrites par la loi. Ce Comité de rémunération se compose de deux membres du Conseil de surveillance de la société, qui sont nommés par le Conseil de surveillance et un de ces membres doit être un représentant du personnel.

Le département du personnel a élaboré la politique de rémunération de la société en étroite collaboration avec le département de gestion du risque et celui des affaires juridiques et de la conformité ainsi qu'avec des conseillers externes et en impliquant la direction générale, conformément aux exigences de la Directive sur les OPCVM et de la Directive AIFM. Cette politique de rémunération vaut à la fois pour la société ayant son siège en Allemagne et ses succursales.

Structure de rémunération

Les principales composantes de la rémunération monétaire sont le salaire de base, qui reflète généralement les attributions, les responsabilités et l'expérience requises pour une fonction donnée, et une part variable annuelle.

Le montant de la rémunération variable à payer à l'échelle de la société dépend de la performance de l'entreprise et de la situation de risque de l'entreprise et fluctue donc d'une année sur l'autre. Dans ce cadre, l'attribution de montants spécifiques à certains collaborateurs dépend de leur performance et de celle de leur département pendant la période considérée.

La rémunération variable comprend le versement d'une prime annuelle en numéraire après la clôture de l'exercice. Une partie significative de la rémunération variable annuelle des employés pour lesquels cette dernière dépasse une certaine valeur est différée de trois ans.

La part différée augmente parallèlement au montant de la part variable. La moitié du montant différé est liée à la performance de l'entreprise, l'autre moitié est investie dans des fonds gérés par AllianzGI. Les montants finalement versés dépendent du succès de l'activité de l'entreprise ou de la performance des parts de certains fonds d'investissement sur une période de plusieurs années.

En outre, les éléments de rémunération différés peuvent expirer conformément aux conditions du plan.

Évaluation de la performance

Le niveau de rémunération à payer aux collaborateurs est lié à des indicateurs de performance tant quantitatifs que qualitatifs. Pour les gestionnaires de fonds dont les décisions ont un effet significatif sur la réalisation des objectifs d'investissement de nos clients, les indicateurs quantitatifs cherchent à mesurer la durabilité de la performance d'investissement. Notamment dans le cas des gestionnaires de portefeuille, l'élément quantitatif se fonde sur l'indice de référence du portefeuille du client ou le rendement escompté spécifié par le client, mesuré sur une période d'un an et de trois ans.

La satisfaction client, mesurée de manière indépendante, fait également partie des objectifs des collaborateurs en contact direct avec les clients.

La rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle n'est pas directement liée au succès de l'activité des différents départements sur lesquels les fonctions de contrôle s'exercent.

Preneurs de risques

Les groupes de collaborateurs suivants ont été qualifiés de preneurs de risques : les membres de la direction, preneurs de risques et collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle (qui ont été identifiés sur la base des diagrammes d'organisation et profils de poste actuels et ont été évalués sur la base d'une estimation de leur influence sur le profil de risque) ainsi que tous les collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se situent au même niveau de rémunération que les membres de la direction et les preneurs de risques, et dont l'activité a un effet significatif sur les profils de risque de la société et des fonds d'investissement que celle-ci gère.

Prévention des risques

AllianzGI dispose d'un reporting exhaustif des risques, qui tient compte tant des risques actuels que des risques futurs dans le cadre de notre activité. Les risques qui dépassent l'appétit pour le risque de l'organisation sont présentés à notre Comité global de rémunération, qui décide le cas échéant d'une adaptation du pool de rémunération global.

Les rémunérations variables individuelles peuvent également être réduites ou complètement annulées en cas de violations de nos directives de conformité ou si des risques trop élevés sont pris pour l'entreprise.

Vérification annuelle et modifications essentielles du système de rémunération

Le Comité de rémunération n'a pas constaté d'irrégularités à l'occasion de sa vérification annuelle du système de rémunération, y compris la vérification des structures de rémunération existantes et la mise en œuvre et le respect des exigences réglementaires. Cette vérification centrale et indépendante a permis en outre de constater que la politique de rémunération a été mise en œuvre selon les prescriptions de rémunération fixées par le Conseil de surveillance. Il n'y a eu en outre aucune modification essentielle de la politique de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Part éligible à l'abattement des 40%

En application des dispositions prévues par l'annexe 3 du Code général des impôts, Article 41 sexdecies H, les OPC ventilent leurs distributions ou répartitions en distinguant la part éligible à l'abattement de 40 % :

Part D1

Distribution unitaire par part : 2,54

- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00

- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 2,54

Part D3

Distribution unitaire par part : 6,76

- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00

- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 6,76

Part D4

Distribution unitaire par part : 30,50

- dont part éligible à l'abattement de 40% : 0,00

- dont part non éligible à l'abattement de 40% : 30,50

SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Dénomination du produit :

ALLIANZ EURO HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique: 529900BGDEW0NRR96434

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 25,54% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ALLIANZ EURO HIGH YIELD (l'« OPC ») dans le cadre de la stratégie Engagement climatique avec résultats ("Stratégie CEWO"), a encouragé la transition des 10 principaux émetteurs de carbone du portefeuille vers une économie sobre en carbone.

En outre, des critères d'exclusion minimaux durables ont été appliqués.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales ou sociales que l'OPC a promues.

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés, avec les résultats ci-dessous :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Au niveau de la stratégie, le taux de réponse (entreprises ayant répondu au questionnaire d'engagement) de l'engagement auprès des 11 premiers émetteurs était de 100 % (les 10 premiers émetteurs de carbone sont déterminés périodiquement. Sur les deux dates de référence T4/2020 et T1/2022, les 11 émetteurs ont été identifiés).
- L'évolution de l'empreinte carbone des 9 principaux émetteurs (pour lesquels les informations pertinentes sont disponibles à la fois pour l'année de référence et l'année de base) par rapport à l'année de référence a été de - 7,43 % (émissions de CO2 de l'année 2019 par rapport à 2021)
- Tous les émetteurs souverains ont été évalués par une Notation ISR
- Les principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte à travers le respect des critères d'exclusion suivants appliqués aux investissements en titres directs :
 - Titres émis par des entreprises enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption,
 - Titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires),
 - Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans les armes, équipements militaires et services connexes,
 - Titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique,
 - Titres émis par des sociétés de services publics qui génèrent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon,
 - Titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac.

Les investissements directs dans des émetteurs souverains dont le score de l'indice Freedom House est insuffisant ont été exclus. Les critères d'exclusion minimaux durables étaient basés sur des informations provenant d'un fournisseur de données externe et codés en conformité pré- et post-négociation. L'examen a été effectué au moins semestriellement.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux ont été basées sur une méthodologie propriétaire qui intègre des éléments quantitatifs et qualitatifs issus de la recherche interne. La première étape a été l'application de la méthodologie qui a conduit à une ségrégation des activités commerciales de l'entreprise. La deuxième étape, a été l'application de l'approche qualitative afin d'évaluer si les activités commerciales contribuaient positivement à un objectif environnemental ou social.

La contribution positive au niveau de le Fonds a été calculée en tenant compte de la part des revenus de chaque émetteur attribuable aux activités économiques qui ont contribué aux objectifs environnementaux et/ou sociaux, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs a ensuite été réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas cause de préjudice important a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

● *Comment les indicateurs d'incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants:

- part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable,
- les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique,
- rejets dans l'eau,
- l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains :

- Intensité des GES
- Pays sujets aux violations de normes sociales

✿ *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne ? Description détaillée:*

Les critères minimums d'exclusion en matière de durabilité appliqués par le Gérant ont écarté les entreprises impliquées dans des pratiques controversées, contraires aux normes internationales. Le cadre normatif de base se compose des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et sont intégrés dans les objectifs de développement durable. Les investissements durables ont été alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE appliqués aux entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, car les titres émis par des entreprises enfreignant gravement les cadres en question ont été exclus de l'univers d'investissement.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

AllianzGI a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et tient compte des indicateurs PAI dans sa démarche d'engagement actionnarial. Ces deux éléments sont pertinents pour atténuer de potentiels impacts négatifs en tant qu'entreprise.

En raison de son engagement envers l'initiative Net Zero Asset Managers, AllianzGI a réduit ses émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec des clients propriétaires d'actifs sur des objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050 pour tous les actifs sous gestion. Dans le cadre de cet objectif, AllianzGI avait fixé un objectif intermédiaire pour la proportion d'actifs à gérer en ligne avec l'atteinte de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Le Gestionnaire d'investissement de l'OPC a pris en compte les indicateurs PAI concernant les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets ainsi que les questions sociales et sociales pour les émetteurs privés et, le cas échéant, l'indice Freedom House a été appliqué aux investissements dans les titres d'émetteurs souverains. Les indicateurs PAI ont été pris en compte dans le processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement par le biais d'exclusions, comme décrit dans la section relative à la performance des indicateurs de durabilité.

De plus, la couverture des données requises pour les indicateurs PAI a été hétérogène. La couverture des données relatives à la biodiversité, à l'eau et aux déchets est faible et les indicateurs PAI associés

ont été pris en compte en excluant les titres émis par des entreprises caractérisées par une grave violation de principes et directives tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de corruption.

En outre, les indicateurs PAI relatifs aux émissions de GES sont pris en compte lorsque le gestionnaire d'investissement identifie les 10 principaux émetteurs de carbone d'un portefeuille et s'engage auprès d'eux dans le cadre de la stratégie CEWO.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALLIANZ SECURICASH SRI	N/A	9,26%	La France
TELEFONICA EUROPE BV PERP FIX TO FLOAT 4.375% 14.03.2198	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,98%	L'Espagne
LORCA TELECOM BONDCO REGS FIX 4.000% 18.09.2027	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,94%	L'Espagne
FORD MOTOR CREDIT CO LLC EMTN FIX 3.250% 15.09.2025	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,94%	USA
TELEFONICA EUROPE BV . PERP FIX TO FLOAT 3.875% 22.09.2198	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,86%	L'Espagne
ZIGGO BOND CO BV REGS FIX 3.375% 28.02.2030	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,80%	les Pays-Bas
RENK AG FRANKFURT REGS FIX 5.750% 15.07.2025	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,76%	L'Allemagne
ORANO SA EMTN FIX 3.375% 23.04.2026	INDUSTRIES EXTRACTIVES	0,75%	La France
UPC HOLDING BV REGS FIX 3.875% 15.06.2029	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,72%	les Pays-Bas
PETROLEOS MEXICANOS EMTN FIX 4.875% 21.02.2028	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,71%	Le Mexique
SPCM SA REGS FIX 2.000% 01.02.2026	NA	0,71%	La France
ILIAD HOLDING SAS REGS FIX 5.125% 15.10.2026	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,70%	La France
TELENET FINANCE LUX NOTE REGS FIX 3.500% 01.03.2028	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,70%	La Belgique
ALTICE FRANCE SA REGS FIX 5.875% 01.02.2027	INFORMATION ET COMMUNICATION	0,68%	La France
PETROLEOS MEXICANOS EMTN FIX 2.750% 21.04.2027	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,68%	Le Mexique

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01.01.2022-31.12.2022

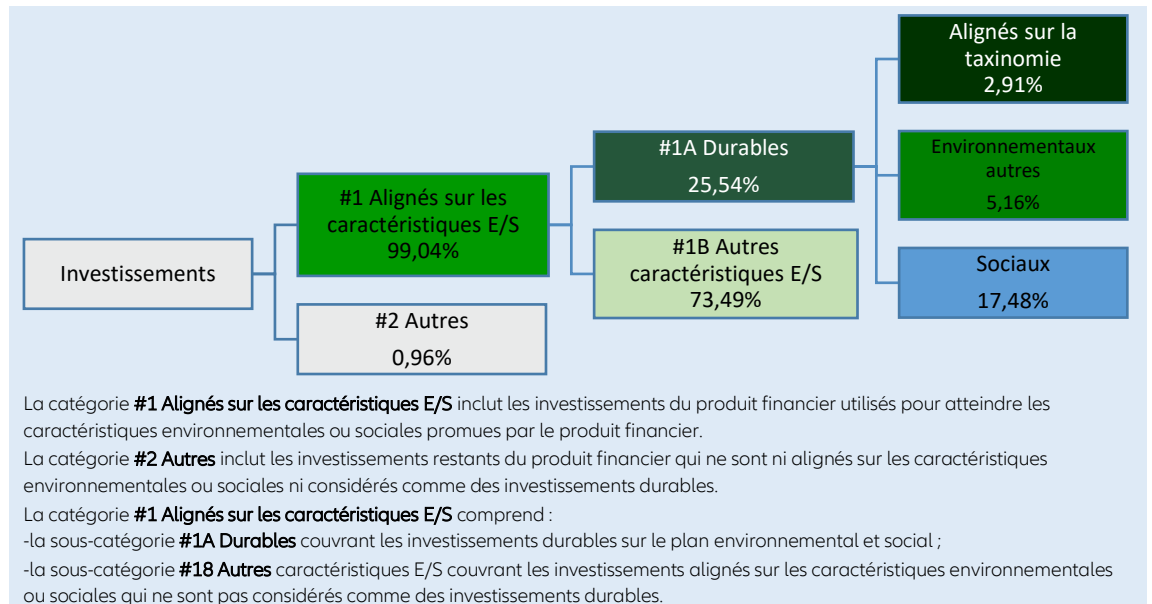


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La majorité des actifs du Fonds sont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Fonds. Une partie limitée du Fonds contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements dont les qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance

Quelle était l'allocation des actifs ?

Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxinomie ou environnementale non alignée à la taxinomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte,

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

Code Nace	Secteur et sous-secteur	% d'actifs
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES	1,25%
B06	Extraction d'hydrocarbures	0,15%
B07	Extraction de minerais métalliques	0,59%
B09	Services de soutien aux industries extractives	0,51%
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	21,93%
C10	Industries alimentaires	0,57%
C11	Fabrication de boissons	0,59%
C15	Industrie du cuir et de la chaussure	0,01%
C17	Industrie du papier et du carton	1,45%
C19	Cokéfaction et raffinage	3,26%
C20	Industrie chimique	0,85%
C21	Industrie pharmaceutique	3,44%
C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,12%
C24	Métallurgie	0,46%
C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1,49%
C26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,47%
C27	Fabrication d'équipements électriques	0,36%
C28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,96%
C29	Industrie automobile	6,16%
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	0,02%
C33	Réparation et installation de machines et d'équipements	0,71%
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	3,01%
D35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,01%
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	1,44%
E36	Captage, traitement et distribution d'eau	0,78%
E38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0,66%
F	CONSTRUCTION	2,53%
F42	Génie civil	2,53%
G	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2,80%
G45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0,81%
G46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,49%
G47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,50%
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	3,62%
H51	Transports aériens	1,63%
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1,43%
H53	Activités de poste et de courrier	0,55%
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	0,70%
I55	Hébergement	0,70%
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	22,12%
J58	Édition	0,18%
J59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	0,24%
J60	Programmation et diffusion	0,29%
J61	Télécommunications	20,32%
J63	Services d'information	1,09%
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	17,11%
K64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	15,37%
K65	Assurance	0,62%
K66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1,12%
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0,87%
L68	Activités immobilières	0,87%
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1,41%
M72	Recherche développement scientifique	1,13%
M73	Publicité et études de marché	0,28%

N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	2,44%
N77	Activités de location et location-bail	0,04%
N80	Enquêtes et sécurité	1,23%
N82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1,17%
NA	NON SECTORISÉ	10,88%
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,23%
O84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	2,23%
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	2,34%
Q86	Activités pour la santé humaine	2,34%
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	3,32%
R92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	3,32%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements alignés sur la taxinomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxinomie de l'UE. Les données alignées sur la taxinomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxinomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxinomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxinomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles.

Les activités alignées sur la taxinomie sont des activités qui répondent aux critères de la taxinomie de l'UE. Si un investissement n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE parce que l'activité n'est pas ou pas encore couverte par la taxinomie de l'UE ou que la contribution positive n'est pas suffisamment importante pour satisfaire aux critères d'examen technique de la taxinomie, cet investissement peut néanmoins être considéré comme un investissement durable sur le plan environnemental, à condition qu'il respecte tous les critères associés.

Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers.

Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxinomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 2,23 % (calculé sur la base de l'approche par transparence).

À la date du rapport, les données fiables sur l'alignement taxinomique n'étaient disponibles que pour déterminer dans quelle mesure les investissements agrégés concernaient des activités économiques durables sur la base du chiffre d'affaires. Par conséquent, les valeurs correspondantes pour les dépenses d'exploitation et d'investissement sont affichées à zéro.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

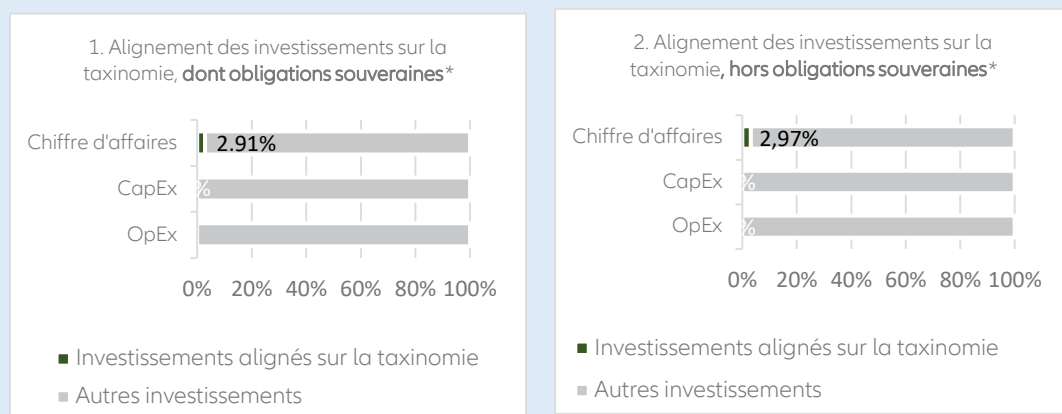
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de.

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie en fonction des objectifs de la taxonomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Objectifs environnementaux	% d'actifs
l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Activités	% d'actifs
Activités habilitantes	0,00 %
Activités transitoires	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxonomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxonomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les

entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 5,16 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables avec un objectif social était de 17,48 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés. Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de s'assurer que l'OPC remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs. Pour fournir des données sous-jacentes effectives, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI.

En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. La taille de l'exposition est un critère matériel pour déclencher l'évaluation. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. L'engagement thématique est en premier réalisé pour les principales positions d'AllianzGI, et intègre certaines priorités des clients.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques promues par l'OPC.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N'est pas applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N'est pas applicable

Allianz Euro High Yield

Fonds commun de placement

Société de gestion : Allianz Global Investors GmbH - 3 boulevard des Italiens - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP Allianz Euro High Yield,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif, constitué sous la forme de fonds commun de placement Allianz Euro High Yield relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations et de leur exploitation, le présent rapport a été établi en date de signature.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2023

Le commissaire aux comptes,

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par Stéphane Dankowski

Bilan actif

	30.12.2022	31.12.2021
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	558 673 585,37	654 647 481,72
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	378 563 632,41	473 930 182,09
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	378 563 632,41	473 930 182,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances	129 339 980,13	126 298 696,02
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	129 339 980,13	126 298 696,02
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	129 339 980,13	126 298 696,02
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	50 769 972,83	54 418 603,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	50 769 972,83	54 418 603,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	3 807 716,54	4 143 420,66
Opérations de change à terme de devises	3 452 480,51	3 967 675,61
Autres	355 236,03	175 745,05
Comptes financiers	80 109,75	13 126,51
Liquidités	80 109,75	13 126,51
Total de l'actif	562 561 411,66	658 804 028,89

Bilan passif

	30.12.2022	31.12.2021
Capitaux propres		
Capital	569 250 595,41	632 678 786,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 948 969,75	-
Report à nouveau (a)	980,73	2 242,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-25 771 818,49	9 795 594,56
Résultat de l'exercice (a, b)	10 434 504,62	10 874 644,57
Total des capitaux propres	558 863 232,02	653 351 268,62
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 698 179,64	4 425 042,64
Opérations de change à terme de devises	3 386 181,51	3 965 696,41
Autres	311 998,13	459 346,23
Comptes financiers	-	1 027 717,63
Concours bancaires courants	-	1 027 717,63
Emprunts	-	-
Total du passif	562 561 411,66	658 804 028,89

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	30.12.2022	31.12.2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total	-	-
Opérations de couverture		
Total Opérations de couverture		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Autres opérations	-	-

Compte de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 127,13	3 856,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	-52 498,15	5 527,34
Produits sur obligations et valeurs assimilées	19 030 120,25	21 446 932,46
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (I)	18 990 749,23	21 456 316,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	50,129,23	131,949,74
Autres charges financières	-	-
TOTAL (II)	50,129,23	131,949,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 940 620,00	21 324 366,59
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3544,029,47	4171,919,19
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	15 396 590,53	17 152 447,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	61 305,11	-1 408 721,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-5 023 391,02	-4 869 080,87
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	10 434 504,62	10 874 644,57

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instrument financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués sur la base du dernier cours de négociation disponible ou à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (par ex. cotations de courtiers).

En l'absence de transactions significatives, une technique d'évaluation appropriée sera appliquée. Elle tiendra compte du taux d'intérêt sans risque dans la devise correspondante et d'une marge représentant les risques liés au titre concerné (par ex. risque de défaillance de l'émetteur) à l'aide d'une approche basée sur des titres identiques ou similaires.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois ou d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours de négociation disponible.

Instrument financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont évalués au cours moyen du jour.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt, les options et les dérivés de crédit négociés par le biais d'une Chambre de compensation à contrepartie centrale sont évalués à l'aide de prix fournis par la chambre de compensation.

Instrument financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées qui ne sont ni négociées sur un marché réglementé français ou étranger ni inclus sur un autre marché organisé, et pour lesquels aucune autre information sur les prix n'est disponible, sont évalués à l'aide d'une technique d'évaluation de la juste valeur appropriée, en tenant compte de tous les facteurs de risque pertinents de l'émetteur et des autres conditions du marché concerné.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

Tous les contrats dérivés sont garantis en vertu d'accords de garantie avec un appel de marge quotidien.

Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe de taux d'intérêt et de devises applicable dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'une technique d'évaluation appropriée conformément aux techniques d'évaluation standard dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation basé sur le taux de référence à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Dérivés de crédit

Ces dérivés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe des CDS applicable et dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change égal au taux de référence du jour à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe: Enregistrement au compte de résultat au fur et à mesure que ceux-ci sont acquis.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers: les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais de fonctionnement et de gestion

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Actions I C et/ou D

	Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,50 % TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
3	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions MC

	Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,56 % TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
3	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant moins de 20 % dans d'autres OPC

Actions RC

	Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,9568 % TTC taux maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
3	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*OPC investissant à moins de 20 % dans d'autres OPC

Méthode de calcul des rétrocessions de frais de gestion

Néant

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu :

Néant

Changement à intervenir :

Néant

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs

(Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu :

Néant

Changement à intervenir :

Néant

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Les revenus de la part «R/C» sont capitalisés chaque année.

Les revenus de la part «R/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/D» sont distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/C ou D» sont capitalisés et/ou distribués chaque année.

Les revenus de la part «I/TD» sont distribués trimestriellement.

Les revenus de la part «M/C» sont capitalisés chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/C» sont capitalisées chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «R/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/D» sont distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/C ou D» sont capitalisées et/ou distribuées chaque année ou mises en report à nouveau chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «I/TD» sont distribués ou mises en report à nouveau (partiel ou total) chaque année.

Les plus-values nettes réalisées de la part «M/C» sont capitalisées chaque année. (Selon le prospectus du 01/07/2019)

A compter de l'exercice 2018, les plus-values reportées unitaires ne sont plus mentionnées dans le tableau des 5 derniers exercices.

Evolution de l'actif net

	30.12.2022	31.12.2021
Actif net en début d'exercice	653 351 268,62	730 425 323,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	148 821 539,93	136 170 886,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-171 448 924,96	-220 938 046,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	873 780,12	13 296 686,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 431 107,14	-2 550 639,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 431 841,69	5 496 453,55
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-5 263 289,87	-5 657 565,99
Frais de transaction	-9 632,75	-8 481,37
Différences de change	-97 712,42	-6 144,63
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-54 809 179,48	-13 162 102,61
Différence d'estimation exercice N :	-47 893 033,32	6 916 146,16
Différence d'estimation exercice N-1 :	6 916 146,16	20 078 248,77
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N :	-	-
Différence d'estimation exercice N-1 :	-	-
Distribution d'avoirs	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 928 551,23	-1 998 467,86
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 396 590,53	17 152 447,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-5 023 391,02	-4 869 080,87
Autres éléments *	-	-
Actif net en fin d'exercice	558 863 232,02	653 351 268,62

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilées	373 681 569,54	66,86
Obligations à taux variable révisable négo. sur un marché régl. ou assimilées	4 882 062,87	0,87
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	378 563 632,41	67,73
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	129 339 980,31	23,14
TOTAL ACTIF	507 903 612,54	90,87
PASSIF		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
TOTAL PASSIF	-	-
Hors Bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	-	-
TOTAL Hors Bilan	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	373 681 569,54	66,86			4 882 062,87	0,87		
Titres de créances EMTN	129 339 980,13	23,14						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							80 109,75	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 583 787,86	0,46	68 441 758,71	12,25	119 892 979,55	21,45	187 645 106,29	33,58
Titres de créances	2 731 180,54	0,49	3 880 067,30	0,69	43 057 720,24	7,70	40 933 051,98	7,32	38 737 960,07	6,93
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	80 109,75	0,01								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	GBP	GBP	USD	USD	CHF	CHF		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	1 638 284,37	0,29	1 672 789,53	0,30				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances	67 765,57	0,01						
Comptes financiers			37 872,10	0,01	102,86	-		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes	1 706 600,95	0,31	1 679 580,56	0,30				
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

	30.12.2022
Créances	
Devises à terme	3 452 480,51
Coupons à recevoir	317 854,01
Ventes à règlement différé	37 382,02
Total des créances	3 807 716,54
Dettes	
Devises à terme	-3 386 181,51
Achats à règlement différé	-39 448,52
Frais de gestion	-271 348,61
Autres Dettes	-1 201,00
Total des dettes	-3 698 179,64
Total dettes et créances	109 536,90

6. Capitaux propres

	En parts	En montant
C1	Retail - R/C	
Actions ou parts émises durant l'exercice	169 110	52 866 509,57
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-169 347	-53 658 439,71

	En parts	En montant
C2	Retail - MC	
Actions ou parts émises durant l'exercice	253 264,734	25 187 655,51
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-65 103,547	-6 592 294,12

	En parts	En montant
D1	Retail - R/D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	627,00	66 348,65
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-4 111	-439 006,17

	En parts	En montant
D2	Instit -I/C et /ou D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	31 133,917	70 469 900,20
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-45 248,112	-102 808 223,51

	En parts	En montant
D3	Instit - I/TD	
Actions ou parts émises durant l'exercice	0,00	
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-7 947,68	-7 941 185,47

	En parts	En montant
D4	Instit - I/D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	200,00	231 126,00
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-9,00	-9 775,98

	En montant
C1 Retail - R/C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
C2 Retail - MC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D1 Retail - R/D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D2 Instit -I/C et /ou D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D3 Instit - I/TD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

	En montant
D4 Instit - I/D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

7. Frais de gestion

	30.12.2022
C1 Retail - R/C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion fixes	993 804,38
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
	30.12.2022
C2 Retail - MC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Frais de gestion fixes	114 784,78
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
	30.12.2022
D1 Retail - R/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion fixes	32 787,29
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
	30.12.2022
D2 Instit -I/C et /ou D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion fixes	988 660,57
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
	30.12.2022
D3 Instit - I/TD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion fixes	1 210 319,10
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
	30.12.2022
D4 Instit - I/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion fixes	10 356,85
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

8. Engagements reçus et donnés

- 8.1. description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital néant
- 8.2. description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

9. Autres informations

9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30.12.2022
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30.12.2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC gérés par ces entités

	30.12.2022
Actions	-
Obligations	-
TCN	-
OPC	50 769 972,83
Instruments financiers à terme	-
Total des titres du groupe	50 769 972,83

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Acomptes	15/06/2022	D3 Instit - I/TD	1 643 056,74	6,52	-	-
Acomptes	15/09/2022	D3 Instit - I/TD	1 695 977,28	6,73	-	-
Acomptes	15/12/2022	D3 Instit - I/TD	1 684 357,00	6,70	-	-
Total acomptes			5 023 391,02	19,95	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30.12.2022	31.12.2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	980,73	2 242,52
Résultat	10 434 504,62	10 874 644,57
Total	10 435 485,35	10 876 887,09

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30.12.2022	31.12.2021
C1 Retail - R/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 632 710,01	2 587 994,83
Total	2 632 710,01	2 587 994,83
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

C2 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	952 290,19	426 778,31
Total	952 290,19	426 778,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D1 Retail - R/D		
Affectation		
Distribution	74 970,64	84 480,00
Report à nouveau de l'exercice	262,01	159,96
Capitalisation	-	-
Total	75 232,65	84 639,96
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	29 516	33 000

Distribution unitaire	2,54	2,56
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D2 Instit - I/C et /ou D

Affectation

Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 020 568,62	5 899 994,67
Total	5 020 568,62	5 899 994,67

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	78 180,833	92 295,028
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D3 Instit - I/TD

Affectation

Distribution	1 693 356,80	1 822 031,95
Report à nouveau de l'exercice	2 185,72	834,09
Capitalisation	-	-
Total	1 695 542,52	1 822 866,04

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	250 496,568	258 444,248
Distribution unitaire	6,76	7,05
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

D4 Instit - I/D

Affectation

Distribution	59 136,82	54 604,77
Report à nouveau de l'exercice	4,54	8,51
Capitalisation	-	-
Total	59 141,36	54 613,28

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	1 938,912	1 747,912
Distribution unitaire	30,50	31,24
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0,00	0,00

	30.12.2022	31.12.2021
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 948 969,75	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 771 818,49	9 795 594,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-20 822 848,74	9 795 594,56

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

	30.12.2022	31.12.2021
C1 Retail - R/C		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 081 040,22	1 846 360,27
Total	-5 081 040,22	1 846 360,27
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	-

	30.12.2022	31.12.2021
C2 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 572 171,33	255 974,66
Total	-1 572 171,33	255 974,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	-

	30.12.2022	31.12.2021
D1 Retail - R/D		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	66 392,95	60 334,83
Capitalisation	-144 349,77	-
Total	-77 956,82	60 334,83
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

D2 Instit -I/C et /ou D

Affectation

Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 111 527,85	3 456 218,57
Total	-8 111 527,85	3 456 218,57

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

D3 Instit - I/TD

Affectation

Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 839 010,74	4 144 651,07
Capitalisation	-10 767 692,32	-
Total	-5 928 681,58	4 144 651,07

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

D4 Instit - I/D

Affectation

Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	43 566,06	32 045,16
Capitalisation	-95 037,00	-
Total	-51 470,94	32 045,16

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	-	-

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds: 02.04.1993

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31.12.2018	C1	106 175 950,59	350 123	303,25				9,21
	C2	21 611 775,08	221 601,6560	97,52				3,47
	D1	4 800 861,41	41 383	116,01		3,17	0,323	
	D2	236 577 001,80	107 674,8720	2 197,14				79,05
	D3	197 103 971,03	195 765,5100	1 006,84		33,22	2 689,00	
	D4	14 726 053,17	12 664,1180	1 162,81		36,05	2 297,00	
31.12.2019	C1	138 438 362,56	419 245	330,20				7,73
	C2	39 014 199,99	365 933,2990	106,61				2,91
	D1	4 501 408,62	36 593	123,01		3,06		
	D2	298 666 314,28	124 200,5390	2 404,71				66,81
	D3	235 846 732,77	220 562,5760	1 069,29		7,83		
	D4	5 448 697,46	4 414,6620	1 234,22		36,19		
31.12.2020	C1	128 533 281,26	381 313	337,08				5,28
	C2	28 823 509,92	263 786,7020	109,26				2,12
	D1	4 037 956,67	33 056	122,15		2,81		-0,46
	D2	311 810 098,48	126 444,1980	2 465,98				49,22
	D3	255 191 211,44	239 521,8250	1 065,41		7,71		-4,45
	D4	2 029 266,12	1 656,3340	1 225,15		33,55		-4,70
31.12.2021	C1	123 759 502,04	361 243	342,59				12,27
	C2	17 193 217,13	154 233,0210	111,47				4,41
	D1	4 002 996,24	33 000	121,30		2,56		
	D2	232 383 829,42	92 295,0280	2 517,83				101,36
	D3	273 884 438,28	258 444,2480	1 059,74		27,34		
	D4	2 127 285,51	1 747,9120	1 217,04		31,24		
30.12.2022	C1	110 634 591,77	361 006	306,46				-6,78
	C2	34 277 580,44	342 394,208	100,11				-1,81
	D1	3 128 828,45	29 516	106,00		2,54		-2,64
	D2	176 892 921,63	78 180,833	2 262,61				-39,54
	D3	231 868 201,69	250 496,568	925,63		6,76		-23,67
	D4	2 061 108,04	1 938,912	1 063,02		30,50		-26,55

* Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé à la date de détachement du coupon.

Inventaire au 30.12.2022

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
Obligations & Valeurs assimilées				
Obligations & valeurs assimilées nego. sur un marché regl. ou assimilé				
AUTRICHE				
SAPPI PAPIER HOLDNG GMBH COMPANY GUAR REGS 03/28 3.625	EUR	500 000	437 412,50	0,08
VOLKSBANK WIEN AG 7.75% 31/12/2049	EUR	2 400 000	2 332 704,66	0,42
			2 770 117,16	0,50
Canada				
PRIMO WATER HOLDINGS INC COMPANY GUAR REGS 10/28 3.875	EUR	3 700 000	3 313 583,18	0,59
			3 313 583,18	0,59
TCHEQUIE				
ALLWYN INTERNATIONAL AS SR SECURED REGS 02/27 3.875	EUR	3 100 000	2 859 633,65	0,51
			2 859 633,65	0,51
ALLEMAGNE				
CECONOMY AG SR UNSECURED REGS 06/26 1.75	EUR	800 000	517 772,74	0,09
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL SR SECURED REGS 02/27 3.5	EUR	1 600 000	1 428 393,87	0,26
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL SR SECURED REGS 01/28 4.375	EUR	800 000	722 237,15	0,13
GRUENENTHAL GMBH SR SECURED REGS 11/26 3.625	EUR	1 650 000	1 524 017,28	0,27
GRUENENTHAL GMBH SR SECURED REGS 05/28 4.125	EUR	1 500 000	1 362 290,70	0,24
IHO VERWALTUNGS GMBH SR SECURED REGS 05/27 3.875	EUR	2 600 000	2 222 169,73	0,40
RENK AG FRANKFURT SR SECURED REGS 07/25 5.75	EUR	4 350 000	4 237 407,35	0,76
TECHEM VERWALTUNGSGESELL SR SECURED REGS 07/25 2	EUR	4 250 000	3 959 698,79	0,71
TK ELEVATOR MIDCO GMBH SR SECURED REGS 07/27 4.375	EUR	1 250 000	1 138 880,21	0,20
DEUTSCHE BANK AG JR SUBORDINA REGS 05/49 VAR	USD	1 000 000	820 843,72	0,15
			17 933 711,54	3,21
ESPAGNE				
ABANCA CORP BANCARIA SA SUBORDINATED REGS 01/29 VAR	EUR	300 000	316 351,28	0,06
ABANCA CORP BANCARIA SA SUBORDINATED REGS 04/30 VAR	EUR	800 000	781 359,23	0,14
ABANCA CORP BANCARIA SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	710 247,25	0,13
BANCO DE SABADELL SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	630 634,15	0,11
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 01/30 VAR	EUR	1 700 000	1 558 389,28	0,28
BANCO DE SABADELL SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	699 787,96	0,13
BANCO SANTANDER SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 600 000	2 240 952,23	0,40
CAIXABANK SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 400 000	1 305 011,91	0,23
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED 06/29 1.875	EUR	900 000	745 042,18	0,13
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 04/27 1	EUR	1 500 000	1 290 666,89	0,23
GRIFOLS SA SR SECURED REGS 02/25 1.625	EUR	1 350 000	1 287 979,88	0,23
GRIFOLS SA SR SECURED REGS 11/27 2.25	EUR	1 400 000	1 229 567,50	0,22
GRIFOLS ESCROW ISSUER SR UNSECURED REGS 10/28 3.875	EUR	3 100 000	2 642 131,03	0,47
GRIFOLS SA COMPANY GUAR REGS 05/25 3.2	EUR	1 250 000	1 165 046,89	0,21
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA SR SECURED REGS 04/26 3.375	EUR	400 000	329 489,18	0,06
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA SR SECURED REGS 04/28 3.5	EUR	2 650 000	1 904 944,51	0,34
IBERCAJA BANCO SA SUBORDINATED REGS 07/30 VAR	EUR	800 000	711 768,93	0,13
LORCA TELECOM BONDCO SR SECURED REGS 09/27 4	EUR	6 900 000	6 287 481,48	1,12

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
UNICAJA BANCO SA SUBORDINATED REGS 11/29 VAR	EUR	1 800 000	1 645 549,96	0,29
			27 482 401,72	4,91
FINLANDE				
CITYCON OYJ JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	1 850 000	1 178 363,04	0,21
CITYCON OYJ JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	417 670,03	0,07
			1 596 033,07	0,28
FRANCE				
ACCOR SA SR UNSECURED REGS 02/26 3	EUR	1 600 000	1 590 803,78	0,28
ACCOR SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	678 538,43	0,12
ACCOR SA JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	1 700 000	1 653 317,37	0,30
AFFLELOU SAS SR SECURED REGS 05/26 4.25	EUR	1 200 000	1 079 820,05	0,19
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 02/25 2.125	EUR	1 600 000	1 432 838,89	0,26
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 01/25 2.5	EUR	1 800 000	1 631 377,56	0,29
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 01/29 4.125	EUR	400 000	310 887,16	0,06
BANIJAY ENTERTAINMENT SR SECURED REGS 03/25 3.5	EUR	1 400 000	1 340 453,68	0,24
CAB SR SECURED REGS 02/28 3.375	EUR	1 850 000	1 518 916,05	0,27
CHROME BIDCO SASU SR SECURED REGS 05/28 3.5	EUR	2 800 000	2 370 188,33	0,42
CROWN EURO HOLDINGS SA COMPANY GUAR REGS 2.625% 30/09/2024	EUR	1 400 000	1 383 823,35	0,25
CROWN EURO HOLDINGS SA COMPANY GUAR REGS 02/26 2.875	EUR	1 700 000	1 644 425,11	0,29
CROWN EURO HOLDINGS SA COMPANY GUAR REGS 3.375% 15/05/2025	EUR	1 300 000	1 289 900,69	0,23
DERICHEBOURG SR UNSECURED REGS 07/28 2.25	EUR	3 050 000	2 659 978,32	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	4 000 000	3 803 534,81	0,68
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	600 000	507 325,52	0,09
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	3 800 000	2 797 735,68	0,50
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 200 000	1 811 189,48	0,32
FAURECIA SR UNSECURED REGS 06/27 2.375	EUR	1 400 000	1 173 672,08	0,21
FAURECIA SR UNSECURED REGS 06/26 3.125	EUR	1 400 000	1 243 633,16	0,22
FAURECIA SR UNSECURED REGS 06/26 7.25	EUR	3 000 000	3 064 457,33	0,55
FAURECIA SR UNSECURED REGS 06/28 3.75	EUR	2 450 000	2 096 618,13	0,38
LA POSTE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 300 000	1 224 977,87	0,22
ILIAD SA SR UNSECURED REGS 1.875% 25/04/2025	EUR	1 300 000	1 219 569,23	0,22
ILIAD HOLDING SAS SR SECURED REGS 10/28 5.625	EUR	1 950 000	1 797 975,60	0,32
ILIAD HOLDING SAS SR SECURED REGS 10/26 5.125	EUR	4 700 000	4 420 138,86	0,83
ILIAD SR UNSECURED REGS 0.75% 11/02/2024	EUR	3 000 000	2 905 094,49	0,52
KAPLA HOLDING SAS SR SECURED REGS 12/26 3.375	EUR	3 050 000	2 724 145,63	0,49
LOXAM SAS SR SUBORDINA REGS 04/27 4.5	EUR	2 800 000	2 369 720,08	0,42
LOXAM SAS SR SECURED REGS 07/26 3.75	EUR	1 000 000	906 695,00	0,16
LOXAM SAS SR SECURED REGS 04/26 2.875	EUR	2 500 000	2 237 343,75	0,40
LOXAM SAS SR SECURED REGS 01/25 3.25	EUR	2 200 000	2 128 011,21	0,38
MOBILUX FINANCE SR SECURED REGS 07/28 4.25	EUR	2 500 000	2 019 651,74	0,36
PAPREC HOLDING S SR SECURED REGS 07/28 3.5	EUR	1 400 000	1 235 419,38	0,22
PAPREC HOLDING SA SR SECURED REGS 03/25 4	EUR	650 000	639 311,11	0,11
PARTS EUROPE SA SR SECURED REGS 07/25 6.5	EUR	800 000	825 718,67	0,15

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
PARTS EUROPE SA SR SECURED REGS 07/27 VAR	EUR	3 750 000	3 691 007,47	0,66
RCI BANQUE SA SUBORDINATED REGS 02/30 VAR	EUR	2 700 000	2 475 949,09	0,44
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 2.5% 01/04/2028	EUR	700 000	606 117,40	0,11
REXEL SA SR UNSECURED REGS 06/28 2.125	EUR	700 000	616 145,25	0,11
SECHE ENVIRONNEMENT SA SR UNSECURED REGS 11/28 2.25	EUR	2 100 000	1 814 128,15	0,32
ALTICE FRANCE SA SR SECURED REGS 02/27 5.875	EUR	4 600 000	4 148 363,06	0,74
SOLVAY FINANCE COMPANY GUAR REGS 11/49 VAR	EUR	1 150 000	1 157 210,58	0,21
SPCM SA SR UNSECURED REGS 02/26 2	EUR	3 700 000	3 440 729,14	0,62
SPIE SA SR UNSECURED REGS 06/26 2.625	EUR	1 300 000	1 247 105,14	0,22
SPIE SA COMPANY GUAR REGS 03/24 3.125	EUR	2 000 000	2 041 632,84	0,37
TEREOS FINANCE GROUPE I SR UNSECURED REGS 04/27 4.75	EUR	1 050 000	966 985,71	0,17
GOLDSTORY SAS SR SECURED REGS 03/26 5.375	EUR	3 100 000	2 917 870,59	0,52
VALLOUREC SA SR UNSECURED REGS 06/26 8.5	EUR	2 550 000	2 557 144,25	0,46
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 31/12/2049	EUR	1 300 000	1 183 274,83	0,21
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 900 000	2 372 441,67	0,42
			94 973 312,75	17,01
ROYAUME UNI				
BRITISH TELECOMMUNICATIO COMPANY GUAR REGS 08/80 VAR	EUR	750 000	665 233,02	0,12
INTL CONSOLIDATED AIRLIN SR UNSECURED REGS 1.5% 04/07/2027	EUR	700 000	557 914,38	0,10
INTL CONSOLIDATED AIRLIN SR UNSECURED REGS 03/29 3.75	EUR	1 600 000	1 282 654,37	0,23
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO COMPANY GUAR REGS 2.2% 15/01/2024	EUR	750 000	722 875,25	0,13
NOMAD FOODS BONDCO PLC SR SECURED REGS 06/28 2.5	EUR	1 100 000	947 512,46	0,17
SYNTHOMER PLC SR UNSECURED REGS 07/25 3.875	EUR	2 300 000	2 117 429,63	0,38
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC COMPANY GUAR REGS 07/30 3.75	EUR	3 850 000	3 042 558,75	0,55
VMED O2 UK FINAN SR SECURED REGS 01/31 3.25	EUR	950 000	773 029,32	0,14
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 01/79 VAR	EUR	2 100 000	2 062 058,25	0,37
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/80 VAR	EUR	2 600 000	2 316 158,77	0,41
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/80 VAR	EUR	2 400 000	1 947 026,26	0,35
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 4.20% 03/10/2078	EUR	800 000	736 121,68	0,13
ZENITH FINCO PLC SR SECURED REGS 06/27 6.5	GBP	1 850 000	1 638 284,37	0,29
HARBOUR ENERGY PLC COMPANY GUAR REGS 10/26 5.5	USD	1 000 000	851 945,81	0,15
			19 660 802,32	3,52
IRLANDE				
ARDAGH METAL PACKAGING SR UNSECURED REGS 09/29 3	EUR	1 300 000	957 818,68	0,17
EIRCOM FINANCE DAC SR SECURED REGS 02/27 2.625	EUR	300 000	255 138,00	0,05
EIRCOM FINANCE DAC SR SECURED REGS 05/26 3.5	EUR	4 050 000	3 693 262,50	0,65
			4 906 219,18	0,87
Italie				
AUTOSTRADA PER L ITALIA SR UNSECURED REGS 01/30 2	EUR	1 200 000	983 902,52	0,18
AUTOSTRADA PER L ITALIA SR UNSECURED REGS 12/28 2	EUR	1 100 000	912 231,25	0,16
BANCO BPM SPA SUBORDINATED REGS 10/29 VAR	EUR	200 000	192 777,84	0,03
BANCO BPM SPA SUBORDINATED REGS 09/30 VAR	EUR	2 100 000	2 068 255,10	0,37
TEAMSISTEM SPA SR SECURED REGS 02/28 3.5	EUR	1 200 000	1 016 275,48	0,18

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
FIBER BIDCO SPA SR SECURED REGS 10/27 11	EUR	2 200 000	2 384 640,45	0,43
LOTTOMATICA SPA/ROMA SR SECURED REGS 07/25 6.25	EUR	1 900 000	1 914 063,17	0,34
LOTTOMATICA SPA/ROMA SR SECURED REGS 07/25 5.125	EUR	1 150 000	1 120 575,95	0,20
GUALA CLOSURES S SR SECURED REGS 06/28 3.25	EUR	800 000	690 189,20	0,12
ICCREA BANCA SPA SR UNSECURED REGS 01/27 VAR	EUR	800 000	727 462,88	0,13
INFRASTRUTTURE WIRELESS SR UNSECURED REGS 10/28 1.625	EUR	800 000	683 077,62	0,12
INFRASTRUTTURE WIRELESS SR UNSECURED REGS 1.875% 08/07/2026	EUR	750 000	693 976,43	0,12
INTESA SANPAOLO VITA SPA JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	1 700 000	1 662 252,57	0,30
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	800 000	804 311,49	0,14
LOTTOMATICA SPA/ROMA SR SECURED REGS 09/27 9.75	EUR	950 000	1 011 277,76	0,18
NEXI SPA SR UNSECURED REGS 04/26 1.625	EUR	2 850 000	2 610 125,44	0,47
NEXI SPA SR UNSECURED REGS 1.75% 31/10/2024	EUR	1 000 000	972 058,50	0,17
NEXI SPA SR UNSECURED REGS 04/29 2.125	EUR	900 000	737 022,29	0,13
POSTE ITALIANE SPA JR SUBORDINA REGS 31/12/2049	EUR	1 100 000	853 469,47	0,15
SHIBA BIDCO SPA SR SECURED REGS 10/28 4.5	EUR	2 100 000	1 824 448,31	0,33
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 01/32 VAR	EUR	1 350 000	1 174 175,91	0,21
			25 036 569,63	4,46
JAPON				
SOFTBANK GROUP CORP SR UNSECURED REGS 09/29 4	EUR	850 000	663 036,60	0,12
SOFTBANK GROUP CORP SR UNSECURED REGS 04/28 5	EUR	2 400 000	2 076 387,20	0,37
			2 739 423,80	0,49
LUXEMBOURG				
ARENA LUX FIN SARL SR SECURED REGS 02/28 1.875	EUR	2 950 000	2 394 170,93	0,43
ALTICE FINANCING SA SR SECURED REGS 01/28 3	EUR	1 450 000	1 170 128,25	0,21
ALTICE FRANCE HOLDING SA SR SECURED REGS 05/27 8	EUR	1 650 000	1 242 807,50	0,22
ALTICE FINANCING SA SR SECURED REGS 08/29 4.25	EUR	1 050 000	868 362,25	0,16
CIRSA FINANCE INTER SR SECURED REGS 11/27 10.375	EUR	1 250 000	1 305 672,74	0,23
CIRSA FINANCE INTER SR SECURED REGS 03/27 4.5	EUR	2 750 000	2 419 071,88	0,43
CONSOLIDATED ENERGY FIN COMPANY GUAR REGS 10/28 5	EUR	1 600 000	1 369 958,29	0,25
HANESBRANDS FINANCE LUX COMPANY GUAR REGS 06/24 3.5	EUR	2 000 000	1 959 230,00	0,35
SUMMER BC HOLDCO B SARL SR SECURED REGS 10/26 5.75	EUR	1 800 000	1 559 463,84	0,28
CIRSA FINANCE INTER SR SECURED REGS 05/25 4.75	EUR	750 000	713 579,23	0,13
LINCOLN FINANCING SARL SR SECURED REGS 04/24 3.625	EUR	2 600 000	2 595 166,31	0,46
MATTERHORN TELECOM SA SR SECURED REGS 11/27 4	EUR	3 730 000	3 439 023,57	0,62
MATTERHORN TELECOM SA SR SECURED REGS 09/26 3.125	EUR	3 550 000	3 259 442,44	0,58
PLT VII FINANCE SARL SR SECURED REGS 01/26 4.625	EUR	2 000 000	1 935 570,87	0,35
TELENET FINANCE LUX NOTE SR SECURED REGS 03/28 3.5	EUR	4 400 000	4 071 818,06	0,72
			30 303 466,16	5,42
MEXIQUE				
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 02/29 4.75	EUR	1 950 000	1 605 249,37	0,29
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 08/23 VAR	EUR	1 200 000	1 191 055,40	0,21
			2 796 304,77	0,50
PAYS-BAS				

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ABERTIS FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	4 100 000	3 593 459,81	0,64
ABN AMRO BANK NV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 600 000	1 499 503,66	0,27
UNITED GROUP BV SR SECURED REGS 02/26 3.125	EUR	1 000 000	818 621,92	0,15
ELM FOR FIRMENICH INTERN SUBORDINATED REGS 3.75% 31/12/2049	EUR	1 300 000	1 254 851,71	0,22
ENERGIZER GAMMA ACQ BV COMPANY GUAR REGS 06/29 3.5	EUR	2 500 000	2 011 538,17	0,36
FERROVIAL NL BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	1 100 000	890 986,99	0,16
FERROVIAL NL BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	1 700 000	1 376 979,90	0,25
IPD 3 BV SR SECURED REGS 12/25 5.5	EUR	3 005 000	2 875 901,90	0,51
KONINKLIJKE KPN NV SUBORDINATED REGS 6% 31/12/2049	EUR	1 000 000	1 004 169,99	0,18
KONINKLIJKE KPN NV SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 000 000	945 453,36	0,17
LEASEPLAN CORPORATION NV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 450 000	2 453 238,70	0,44
OI EUROPEAN GROUP BV COMPANY GUAR REGS 3.125% 15/11/2024	EUR	1 000 000	978 616,67	0,18
PHOENIX PIB DUTCH FINANC COMPANY GUAR REGS 08/25 2.375	EUR	2 900 000	2 756 452,73	0,49
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	1 700 000	1 617 223,91	0,29
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	700 000	619 009,32	0,11
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	1 550 000	1 391 953,00	0,25
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 03/75 VAR	EUR	3 950 000	3 974 251,02	0,71
KONINKLIJKA FRIESLAND SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 500 000	1 285 444,01	0,23
SIGMA HOLDCO BV COMPANY GUAR REGS 05/26 5.75	EUR	1 300 000	952 414,67	0,17
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	4 800 000	4 418 439,03	0,79
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS VAR	EUR	5 500 000	5 452 185,90	0,98
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 03/49 VAR	EUR	3 600 000	3 747 607,11	0,67
TENNET HOLDING BV JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 850 000	1 717 285,07	0,31
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 03/25 4.5	EUR	800 000	781 057,04	0,14
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 05/27 3.75	EUR	2 700 000	2 360 126,16	0,42
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR REGS 1.125% 15/10/2024	EUR	1 000 000	935 322,45	0,17
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR 01/25 6	EUR	4 050 000	4 102 768,26	0,73
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR REGS 10/28 1.625	EUR	1 455 000	1 090 363,82	0,20
TEVA PHARM FNC NL II COMPANY GUAR REGS 03/27 1.875	EUR	2 850 000	2 341 670,64	0,42
TRIVIUM PACKAGING FIN SR SECURED REGS 08/26 3.75	EUR	3 500 000	3 262 678,30	0,58
UNITED GROUP BV SR SECURED REGS 11/27 4	EUR	1 800 000	1 351 350,06	0,24
UPC HOLDING BV SR SECURED REGS 06/29 3.875	EUR	4 950 000	4 207 050,38	0,75
VZ VENDOR FINANCING SR UNSECURED REGS 01/29 2.875	EUR	500 000	389 971,58	0,07
WINTERSHALL DEA FIN 2BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	400 000	328 542,60	0,06
WINTERSHALL DEA FIN 2BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	EUR	800 000	610 382,19	0,11
TMNL HOLD IV BV SR SECURED REGS 01/29 3.75	EUR	4 136 000	3 707 989,07	0,66
ZF EUROPE FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 10/23 1.25	EUR	800 000	782 388,60	0,14
ZF EUROPE FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 02/26 2	EUR	1 900 000	1 676 594,16	0,30
ZIGGO BOND CO BV COMPANY GUAR REGS 02/30 3.375	EUR	7 650 000	5 677 983,00	1,01
			81 241 826,86	14,53
NORVEGE				
ADEVINTA ASA SR SECURED REGS 11/25 2.625	EUR	3 400 000	3 187 517,00	0,57
			3 187 517,00	0,57

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
POLOGNE				
INPOST SA COMPANY GUAR REGS 07/27 2.25	EUR	1 200 000	1 008 155,04	0,18
			1 008 155,04	0,18
PORTUGAL				
BANCO COMERC PORTUGUES SUBORDINATED REGS 05/32 VAR	EUR	1 800 000	1 312 705,56	0,23
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 07/80 VAR	EUR	800 000	723 988,47	0,13
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 03/82 VAR	EUR	2 500 000	2 074 061,97	0,37
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 04/79 VAR	EUR	4 900 000	4 985 772,37	0,90
			9 096 528,37	1,63
ROUMANIE				
RCS RDS SA SR SECURED REGS 02/25 2.5	EUR	1 500 000	1 385 732,52	0,25
RCS RDS SA SR SECURED REGS 02/28 3.25	EUR	900 000	733 643,74	0,13
			2 119 376,26	0,38
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL AB JR SUBORDINA REGS 10/78 VAR	EUR	1 128 000	1 100 615,20	0,20
HEIMSTADEN BOSTAD AB JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 300 000	788 441,54	0,14
INTRUM AB SR UNSECURED REGS 09/27 3	EUR	2 350 000	1 901 822,33	0,34
INTRUM AB SR UNSECURED REGS 08/25 4.875	EUR	400 000	368 803,80	0,07
SAMHALLSBYGGNADS JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 550 000	660 915,33	0,12
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	1 800 000	739 998,22	0,13
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 07/26 3.875	EUR	2 500 000	2 315 708,33	0,41
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 9.25% 15/10/2027	EUR	1 000 000	1 070 162,50	0,19
VERISURE HOLDING AB SR SECURED REGS 02/27 3.25	EUR	3 400 000	3 005 356,33	0,54
			11 951 823,58	2,14
ETATS UNIS				
ATLAS LUXCO 4 / ALL UNI SR SECURED REGS 06/28 3.625	EUR	600 000	479 403,31	0,09
AVANTOR FUNDING INC SR SECURED REGS 11/25 2.625	EUR	4 500 000	4 280 554,95	0,77
BELDEN INC COMPANY GUAR REGS 07/27 3.375	EUR	1 400 000	1 310 773,38	0,23
CATALENT PHARMA SOLUTION COMPANY GUAR REGS 03/28 2.375	EUR	2 500 000	2 066 871,53	0,37
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 11/25 2.33	EUR	1 350 000	1 251 959,07	0,22
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 02/26 2.386	EUR	150 000	140 446,60	0,03
INTERNATIONAL GAME TECH SR SECURED REGS 07/24 3.5	EUR	3 000 000	3 038 583,40	0,54
INTERNATIONAL GAME TECH SR SECURED REGS 06/26 3.5	EUR	3 455 000	3 311 375,65	0,59
INTERNATIONAL GAME TECH SR SECURED REGS 04/28 2.375	EUR	1 000 000	875 931,73	0,16
IQVIA INC COMPANY GUAR REGS 1.75% 15/03/2026	EUR	1 000 000	924 386,70	0,17
IQVIA INC COMPANY GUAR REGS 01/28 2.25	EUR	2 350 000	2 098 799,81	0,38
IQVIA INC COMPANY GUAR REGS 06/28 2.875	EUR	4 550 000	4 078 459,84	0,73
LEVI STRAUSS CO SR UNSECURED 03/27 3.375	EUR	1 200 000	1 142 207,16	0,20
ORGANON CO/ORG SR SECURED REGS 04/28 2.875	EUR	2 900 000	2 557 435,04	0,46
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN SR SECURED REGS 05/26 4.375	EUR	1 250 000	1 161 916,04	0,21
SILGAN HOLDINGS INC COMPANY GUAR 06/28 2.25	EUR	1 400 000	1 207 500,00	0,22
SILGAN HOLDINGS INC COMPANY GUAR 03/25 3.25	EUR	2 950 000	2 895 646,25	0,52
UGI INTERNATIONAL LLC COMPANY GUAR REGS 12/29 2.5	EUR	200 000	154 232,05	0,03

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ZF NA CAPITAL COMPANY GUAR REGS 04/23 2.75	EUR	600 000	610 343,86	0,11
			33 586 826,37	6,03
Titres d'OPC				
OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ALLIANZ SECURICASH SRI	EUR	423.461	50 769 972,83	9,08
			50 769 972,83	9,08
Titres de créances				
Autres titres de créances				
ALLEMAGNE				
BERTELSMANN SE CO KGAA JR SUBORDINA REGS 04/75 VAR	EUR	1 700 000	1 598 930,84	0,29
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 12/30 VAR	EUR	800 000	755 728,07	0,14
COMMERZBANK AG SUBORDINATED REGS 03/27 4	EUR	1 000 000	999 449,14	0,18
DEUTSCHE LUFTHANSA AG SR UNSECURED REGS 05/27 2.875	EUR	2 600 000	2 312 047,33	0,41
DEUTSCHE LUFTHANSA AG SR UNSECURED REGS 02/28 3.75	EUR	2 800 000	2 590 166,46	0,46
DEUTSCHE BANK AG SUBORDINATED REGS 05/26 4.5	EUR	1 400 000	1 422 202,29	0,25
DEUTSCHE LUFTHANSA AG SR UNSECURED REGS 2% 14/07/2024	EUR	1 200 000	1 162 841,34	0,21
MAHLE GMBH SR UNSECURED REGS 05/28 2.375	EUR	800 000	592 427,62	0,11
SCHAEFFLER AG SR UNSECURED REGS 10/25 2.75	EUR	1 500 000	1 442 084,74	0,26
SCHAEFFLER AG SR UNSECURED REGS 03/27 2.875	EUR	600 000	568 748,40	0,10
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 09/25 3	EUR	2 000 000	1 865 862,09	0,33
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 05/27 2.75	EUR	2 300 000	1 982 134,87	0,35
			17 292 623,19	3,09
ESPAGNE				
BANCO DE SABADELL SA SR UNSECURED REGS 1.75% 10/05/2024	EUR	1 500 000	1 461 274,59	0,26
BANCO DE CREDITO SOCIAL SR UNSECURED REGS 03/28 VAR	EUR	1 600 000	1 258 558,02	0,23
BANCO DE CREDITO SOCIAL SUBORDINATED REGS 11/31 VAR	EUR	800 000	677 623,53	0,12
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 04/26 2.25	EUR	2 600 000	2 442 666,62	0,44
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 01/24 2.375	EUR	1 200 000	1 216 202,29	0,22
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 06/28 1.5	EUR	1 000 000	843 393,44	0,15
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 10/30 1.75	EUR	1 100 000	860 222,28	0,15
CELLNEX TELECOM SA SR UNSECURED REGS 04/25 2.875	EUR	1 500 000	1 487 153,63	0,27
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 09/32 2	EUR	500 000	373 462,25	0,07
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 12/28 VAR	EUR	2 400 000	2 405 975,34	0,43
			13 026 531,99	2,34
FINLANDE				
NOKIA OYJ SR UNSECURED REGS 2.375% 15/05/2025	EUR	1 600 000	1 563 062,17	0,28
TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ SR UNSECURED REGS 1.375% 23/06/2028	EUR	550 000	461 056,76	0,08
NOKIA OYJ SR UNSECURED REGS 2% 15/03/2024	EUR	2 400 000	2 394 499,17	0,44
			4 418 618,10	0,80
FRANCE				
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 31/12/2049	EUR	1 000 000	1 005 244,83	0,18
ELECTRICITE DE FRANCE SA SUBORDINATED REGS 12/29 VAR	EUR	600 000	602 595,37	0,11

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ELECTRICITE DE FRANCE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	2 800 000	2 696 521,97	0,48
ELIS SA COMPANY GUAR REGS 04/25 1	EUR	700 000	657 530,47	0,12
ELIS SA SR UNSECURED REGS 04/24 1.75	EUR	1 800 000	1 776 752,95	0,32
ELIS SA COMPANY GUAR REGS 02/26 2.875	EUR	600 000	590 330,47	0,11
ELIS SA COMPANY GUAR REGS 05/27 4.125	EUR	1 100 000	1 103 623,70	0,20
ORANO SA SR UNSECURED REGS 04/26 3.375	EUR	3 300 000	3 295 058,47	0,59
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 04/24 1	EUR	1 000 000	965 990,99	0,17
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 05/26 2.375	EUR	2 300 000	2 111 826,13	0,38
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 1.25% 24/06/2025	EUR	2 500 000	2 264 408,97	0,41
RENAULT SA SR UNSECURED REGS 06/27 2.5	EUR	1 400 000	1 241 134,62	0,22
VALEO SA SR UNSECURED REGS 1.625% 18/03/2026	EUR	1 000 000	911 817,38	0,16
VALEO SA SR UNSECURED REGS 05/27 5.375	EUR	1 800 000	1 761 941,11	0,32
			20 984 777,43	3,77
IRLANDE				
AIB GROUP PLC SUBORDINATED REGS 11/29 VAR	EUR	2 350 000	2 153 931,61	0,39
AIB GROUP PLC SUBORDINATED REGS 05/31 VAR	EUR	1 200 000	1 098 448,00	0,20
			3 252 379,61	0,59
Italie				
ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027	EUR	1 650 000	1 427 343,15	0,26
AUTOSTRADA PER L ITALIA SR UNSECURED REGS 09/25 4.375	EUR	800 000	807 385,41	0,14
ATLANTIA SPA SR UNSECURED REGS 02/25 1.625	EUR	2 200 000	2 088 799,38	0,37
BANCO BPM SPA SR UNSECURED REGS 02/25 1.625	EUR	1 550 000	1 466 833,59	0,26
BANCO BPM SPA JR SUBORDINA REGS VAR	EUR	400 000	404 921,41	0,07
BANCO BPM SPA SR UNSECURED REGS 01/28 VAR	EUR	700 000	701 721,51	0,13
BPER BANCA SUBORDINATED REGS 3.875% 25/07/2032	EUR	300 000	253 943,95	0,05
BPER BANCA SR UNSECURED REGS 02/28 VAR	EUR	2 150 000	2 114 856,70	0,38
ICCREA BANCA SPA SUBORDINATED REGS 01/32 VAR	EUR	2 500 000	2 305 919,37	0,41
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	700 000	593 206,06	0,11
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 09/26 3.928	EUR	1 800 000	1 800 170,65	0,32
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 03/29 VAR	EUR	1 700 000	1 814 074,19	0,32
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 07/29 VAR	EUR	200 000	203 645,21	0,04
INTESA SANPAOLO SPA SUBORDINATED REGS 6.625% 13/09/2023	EUR	2 100 000	2 183 676,32	0,39
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 05/26 3.625	EUR	1 000 000	960 756,86	0,17
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 01/29 1.625	EUR	100 000	77 360,47	0,01
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 04/25 2.75	EUR	1 500 000	1 423 173,40	0,25
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 07/23 2.5	EUR	1 700 000	1 696 390,98	0,30
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 10/27 2.375	EUR	3 250 000	2 760 985,45	0,49
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 01/26 2.875	EUR	3 900 000	3 658 515,21	0,69
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 01/23 3.25	EUR	2 650 000	2 731 180,54	0,49
TELECOM ITALIA SPA SR UNSECURED REGS 04/24 4	EUR	3 100 000	3 119 652,37	0,56
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 02/29 VAR	EUR	1 300 000	1 340 440,45	0,24
UNIPOLSAI ASSICURAZIONI JR SUBORDINA REGS 12/49 VAR	EUR	1 000 000	1 030 346,02	0,18
UNIPOLSAI ASSICURAZIONI SUBORDINATED REGS 03/28 3.875	EUR	800 000	777 385,54	0,14

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
			37 742 684,19	6,77
LUXEMBOURG				
CELLNEX FINANCE CO SA COMPANY GUAR REGS 11/26 0.75	EUR	4 100 000	3 524 724,69	0,63
			3 524 724,69	0,63
MEXIQUE				
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 2.75% 21/04/2027	EUR	4 700 000	3 785 998,58	0,68
PETROLEOS MEXICANOS COMPANY GUAR REGS 02/28 4.875	EUR	4 650 000	4 003 411,82	0,71
			7 789 410,40	1,39
PAYS-BAS				
PPF TELECOM GROUP BV SR UNSECURED REGS 05/24 3.5	EUR	2 150 000	2 166 249,73	0,39
SAIPEM FINANCE INTL BV COMPANY GUAR REGS 07/26 3.375	EUR	1 800 000	1 682 656,40	0,30
STICHTING AOS JR SUBORDINA REGS 07/49 VAR	EUR	6 000 000	2 630 220,00	0,47
WIZZ AIR FINANCE COMPANY COMPANY GUAR REGS 01/26 1	EUR	700 000	588 920,46	0,11
WIZZ AIR FINANCE COMPANY COMPANY GUAR REGS 01/24 1.35	EUR	650 000	626 660,98	0,11
ZF FINANCE GMBH COMPANY GUAR REGS 09/28 3.75	EUR	600 000	512 220,98	0,09
SAIPEM FINANCE INTL BV COMPANY GUAR REGS 01/25 2.625	EUR	1 200 000	1 170 670,83	0,21
			9 377 599,38	1,68
PORTUGAL				
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS SR UNSECURED REGS 11/24 1.25	EUR	2 000 000	1 890 110,83	0,34
			1 890 110,83	0,34
SUEDE				
VOLVO CAR AB COMPANY GUAR REGS 2.125% 02/04/2024	EUR	1 200 000	1 188 051,71	0,21
			1 188 051,71	0,21
ETATS UNIS				
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 07/24 1.744	EUR	3 700 000	3 560 135,85	0,64
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 09/25 3.25	EUR	5 500 000	5 292 332,76	0,92
			8 852 468,61	1,56

Allianz Global Investors GmbH, Succursale française
3, Boulevard des Italiens
75002 Paris, France

Téléphone: +33 (0) 1 73 05 73 05
<https://fr.allianzgi.com>